



Probleme concernant un achat de voiture

Par **stephinie**, le **16/09/2010** à **14:07**

Bonjour, rnvoila j ai acheter une voiture a mon ami j ai fais le credit a mon nom et l acte de vente aussi avec un particulier. rnmais voila je vie en belgique et la voiture est francaise comme mon ami vie en france on a mit la carte grise a son nom pour ne pas a avoir a changer les papiers. rnnous nous sommes separé et il ne veux pas me payer le credit de la voiture mais il veux la voiture que dois je faire? rnest ce que j ai le droit de ne pas lui donner? rneut il venir la recupere ou la declarer voler? rnJE SUIS PERDU J AI PEUR DE ME RETROUVER DANS LES DETTES POUR CETTE AUTO puis je la vendre???? rnj ai les papiers du vehicule et le vehiculernconseiller moi s il vous plait c urgent

Par **mimi493**, le **16/09/2010** à **14:32**

La carte grise n'est qu'une présomption de propriété. Si vous avez l'acte de cession à votre nom, la voiture est votre propriété. rnFaites les démarches en Belgique pour qu'elle soit immatriculée à votre nom, et vendez-là pour rembourser le crédit